



Arrêté
Portant permis de stationnement

Mairie de l'Île Bouchard

Le maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame VERON Cyrielle domiciliée au 3 Impasse du Tonkin 37220 à l'Île Bouchard en date du 26 mars 2024, qui souhaite effectuer un emménagement en occupant temporairement le domaine public au 19 rue Gambetta 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le vendredi 29 mars 2024 de 08 heures à 18 heures, Madame VERON Cyrielle demeurant au 3 Impasse du Tonkin est autorisée à procéder à un emménagement au 19 rue Gambetta 37220 à l'Île Bouchard.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réserve de deux places de stationnement devant le 19 rue Gambetta ;

Article 3 : La signalisation sera mise en place par la permissionnaire.

Article 4 : Madame VERON Cyrielle occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 26 mars 2024

Arrêté n° 2024-03-67	
PUBLIÉ LE	26/03/2024
ACTE EXÉCUTOIRE	

Le Maire,
Nathalie VIGNEAU